



TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC
COOPERATION AND DEVELOPMENT
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Selon l'OCDE la crise financière mondiale se traduit par -20% sur les actifs des fonds de pension

- La priorité doit être donnée à la sécurité, l'adéquation et la couverture des retraites.

Paris, 12 décembre 2008¹

Selon les chiffres de l'OCDE, en Octobre 2008 la valeur des actifs détenus par les fonds de pension de l'OCDE a baissé de USD 3Mds, soit 20% en termes réels depuis décembre 2007, en raison de l'aggravation de la crise financière mondiale. Si on y ajoute les plans de retraite individualisés aux Etats-Unis (les "401-k plans") et ailleurs, les pertes se montent à USD 5 Mds.

L'impact de la crise est plus sévère pour l'Irlande, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, les Pays-Bas, l'Australie et le Japon, des pays où les actifs gérés par capitalisation représentent plus de 50% du PIB national. D'autres pays sont particulièrement affectés, notamment la Hongrie et la Pologne, deux anciennes 'économies en transition' où les plans de financement non-garanti constituent une source importante des retraites suite aux réformes de privatisation dans les années 1990.

Dans le dernier numéro de *Pension Markets in Focus* (Décembre 2008, Issue 5²) l'OCDE reconnaît que « l'impact réel ne sera discernable qu'une fois les rapports annuels 2008 auront été soumis par les fonds de pension à leurs autorités de supervision », compte tenu du « manque de clarté concernant la valorisation de certains actifs non-liquides » notamment ces mêmes 'produits structurés' qui sont à l'origine de la crise financière mondiale. L'exposition directe à ces actifs toxiques pourrait être « aussi élevée que 3% » des actifs des fonds de pension.

L'impact de la crise se fera surtout sentir par les salariés proches de l'âge de la retraite dans des régimes non-garantis à contribution définie (CD) – c.à.d. pas de garantie sur le niveau des retraites, qui sont entièrement dépendant de la performance financière du fonds de pension. Les régimes à contribution définie sont très répandus en Amérique latine et en Europe de l'Est où les systèmes par répartition ont été démantelés et privatisés dans les années 1990. Cependant, les systèmes de retraite CD non-garantie se sont développés dans d'autres pays de l'OCDE ces dernières années, notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Les salariés des plans à prestation définie et les systèmes hybrides qui apportent une certaine forme de garantie des niveaux de retraite « en principe ne sont pas affectés par la baisse des retours sur investissement », note l'OCDE. Et pourtant, la hausse attendue des faillites, et du taux de sous-financement des régimes pour lesquels l'indexation des prestations est

¹ Ce document est à l'adresse URL suivante : http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/03/9A/document_news.phtml

² Ce document est à l'adresse URL suivante : <http://www.oecd.org/dataoecd/30/14/41841747.pdf>

conditionnée au niveau de financement, notamment en Europe du Nord, pourrait se traduire par une « perte en termes réels » du revenu des retraités.

Tirant les leçons de la crise, l'OCDE s'empresse de s'alarmer d'une « réaction violente contre les systèmes de retraite privés ». La récente décision du gouvernement argentin de renationaliser les fonds de pension et des « discussions » du même ordre en Europe de l'Est sont stigmatisées par l'OCDE comme facteurs contribuant à la « perception d'une panique », ne rendant pas compte de « la réussite des systèmes de retraite privés ». L'OCDE s'empresse aussi de souligner que les systèmes publics sont sous une « énorme tension » en raison du vieillissement démographique et en raison de l'accroissement en cours de la dette publique pour gérer la crise financière.

Quant à l'avenir, l'OCDE reconnaît les dangers que comportent les réglementations 'pro-cycliques' de financement des fonds de pension (ratios stricts d'engagement des retraites) et des règles comptables (valorisation au prix des marchés) de la même manière que les ratios prudentiels bancaires rigides ont été dénoncés pour expliquer le processus d'autodestruction des actifs bancaires au cours des douze derniers mois dans l'OCDE. L'élaboration de règles de financement 'contre-cycliques' permettant d'accumuler des réserves de financement des retraites durant les cycles de croissance devrait devenir un enjeu de premier ordre à l'avenir.

L'urgence créée par la crise financière mondiale et de nouvelles discussions sur des régimes 'hybrides' – à mi-chemin entre prestation définie et contribution définie – pourraient très bien forcer les experts de l'OCDE à revoir leur copie concernant les vertus supposées des plans de retraites à contribution définie en faveur d'une protection des droits des salariés à une retraite décente. Un partage équitable des risques et les discussions sur une réglementation des retraites « fondée sur les risques » doivent améliorer la couverture et la sécurité des retraites et non transférer toujours plus de risques des marchés et de longévité sur le dos des ménages salariés : passage des régimes à prestation définie à contribution définie, accroissement de l'âge de la retraite, changement dans l'indexation des retraites. La proposition actuelle de l'OCDE pour résoudre le problème fondamental des plans à contribution définie concernant la sécurité des retraites est loin d'être convaincante: une combinaison compliquée de « retraits d'argent programmés » dans le temps entre l'âge de la retraite et 85 ans, suivis par des annuités différées.

Du côté des politiques d'investissement, la crise met en évidence les dangers à laisser l'argent des retraites être investi librement sur les marchés financiers, sans véritable réglementation publique sur la politique d'investissement des fonds de pension. A cet égard, l'OCDE note que l'attrance des fonds de pension pour les investissements alternatifs se « poursuit de manière moutonnaire, à la recherche des rendements plus élevés promis par les fonds d'arbitrage *hedge funds* et consort, sans toutefois prendre l'entière mesure des risques sous-jacents à ces actifs ». Et pourtant, l'OCDE fait porter l'entière responsabilité de cette exposition aux fonds et produits non-régulés sur la « faible gouvernance » des fonds de pension. Si le renforcement de la gouvernance et de la gestion du risque des régimes des retraites est un objectif en soi, il n'y a pas de doute en revanche que la cause des incertitudes liées à l'industrie alternative n'est pas avec les fonds de pension eux-mêmes – qui sont fortement réglementés à tous les égards – mais avec la très faible réglementation et surveillance dont bénéficient l'industrie des fonds privés et leurs richissimes associés.

Pour les syndicats, un système national de financement des retraites doit être jugé à l'aune de sa capacité à fournir une retraite décente et adéquate à tous les salariés, telle que

recommandée entre autres par les conventions de l'OIT n° 102 & 128. Il n'y a pas de modèle unique en la matière et en effet les plans par capitalisation jouent un rôle important dans les économies de l'OCDE. Ceci étant, les régimes par répartition comportent des atouts en matière de couverture et d'adéquation des retraites et de mutualisation des risques au sein de la société et entre les générations. La crise actuelle en est un cruel rappel à l'ordre.

Le TUAC appelle l'OCDE, et ses comités concernés, à suivre de près la gestion par gouvernements de l'impact de la crise sur les régimes par capitalisation dans les six prochains mois et à engager là où cela s'avère nécessaire une revue de ses recommandations passées afin de donner la priorité à la sécurité et la prévisibilité du financement des droits des salariés à une retraite décente et adéquate.

Dans la suite du document de position sur le retour à la réglementation financière³, le TUAC coordonnera ses activités avec ses organisations affiliées, la CSI, les Fédérations syndicales internationales et la CES afin de promouvoir des systèmes de retraites équitables et soutenables à travers l'OCDE et au-delà.

³ http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/03/91/document_doc.phtml